

Carnet de la quinzaine

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **16 (1928)**

Heft 283

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259454>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

produit du travail que la femme exerce au service de la profession ou de l'industrie de son mari. La femme qui travaille, par exemple, dans le magasin de son mari, n'a droit à aucun salaire, car elle est tenue de fournir aide à son mari dans la mesure de ses forces.

A côté de ces biens qui sont réservés de par la loi, nous avons dit qu'il en est d'autres qui peuvent le devenir en vertu d'un acte juridique. C'est ainsi que les époux peuvent disposer dans leur contrat de mariage que tels ou tels biens de la femme seront réservés, ce qui aura pour effet de lui laisser la disposition de quelques revenus.

Des tiers peuvent aussi faire des libéralités aux époux en spécifiant que ces libéralités seront des biens réservés. Un parent, par exemple, lègue un immeuble à une femme en stipulant que l'immeuble entrera dans ses biens réservés.

Les biens réservés peuvent exister sous tous les régimes matrimoniaux. On pourrait tout au plus faire exception pour ce qui concerne la séparation de biens, parce que, dans ce régime, tous les biens des époux constituent, en somme, des biens réservés.

Chaque époux a l'administration et la jouissance de ses biens réservés. Mais, en revanche, il faut noter que, comme sous le régime de la séparation de biens, la femme est tenue de contribuer avec ces biens, dans une mesure équitable, aux charges du ménage. Il ne faut pas, en effet, que cette institution soit une prime à l'égoïsme, et la femme qui possède une fortune ou qui tire un gain de son travail doit l'utiliser, si cela est nécessaire, pour aider à payer les frais du ménage.

ANTOINETTE QUINCHE, avocate.

La "Quinzaine sociale internationale"

(Paris, 1er-13 juillet 1928.)

Le dernier numéro du *Mouvement Féministe* a déjà informé ses lecteurs de la grande manifestation qui aura lieu à Paris, du 1er au 13 juillet prochain. Annoncés sous le nom de *Quinzaine sociale internationale*, les quatre Congrès suivants se tiendront à la Sorbonne et à la Salle Pleyel aux dates indiquées ci-dessous:

Congrès international de l'Habitation, du 2 au 8 juillet.

Congrès d'Assistance publique et privée, du 5 au 8 juillet.

Congrès international de la Protection de l'Enfance, du 8 au 12 juillet.

Conférence internationale du Service social, du 8 au 13 juillet.

En outre, une Exposition internationale de l'Habitation et du Progrès social est prévue du 15 juin au 15 juillet, exposition documentaire qui comportera une partie scientifique et une partie industrielle. Ces quatre Congrès sont organisés par des Comités spéciaux et sont autonomes. Cependant, l'inscription à l'un d'eux donne droit à assister aux trois autres. Des visites d'institutions, des excursions collectives, des réceptions auront lieu en commun pour tous les participants de la quinzaine.

Il est difficile d'énumérer en entier le vaste programme et tous les sujets qui seront traités, comme aussi les nombreuses personnalités qui sont inscrites comme rapporteurs. Les quelques indications qui suivent doivent engager les personnes qui ne manqueront pas de s'intéresser à ces Congrès à s'en procurer les programmes.¹

¹ L'inscription au Congrès du Service social est de 14 fr. et donne droit à recevoir les publications; sans publications, l'inscription est de 7 fr. Une réduction de 50 % sur les chemins de fer français est accordée aux congressistes. Les personnes désireuses d'obtenir de plus amples renseignements ou de se procurer les programmes des Congrès sont vivement engagées à s'adresser à M^{me} Wagner-Beck, directrice de l'Ecole d'études sociales pour femmes, 6, rue Charles-Bonnet, Genève, vice-présidente de la 2^{me} section de la Conférence internationale du Service social.

MAISON DU VIEUX

Martheray, 44 LAUSANNE Téléph. : 91-06

se rappelle au public charitable pour son ravitaillement en vêtements, sous-vêtements, chaussures, jouets, meubles et objets divers **encore utilisables**, dont elle a toujours un urgent besoin. — Vente aux petites bourses à des prix très modiques. — Ouverte chaque jour de 8 h. à midi et de 2 à 6 h. — Fermée le samedi après-midi. — On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91-06, ou une simple carte suffit. Les envois du dehors peuvent se faire en port dû. Tout don en argent est aussi le bienvenu : *chèque postal* II. 1353. — Cordial merci aux généreux donateurs.

C'est M. Ebenezer Howard, l'instigateur bien connu des cités-jardins, qui préside le Congrès de l'Habitation. Parmi les questions à l'ordre du jour, citons: *Le prix de la construction des habitations, L'habitation rurale, L'habitation des très pauvres, La masse et la densité des habitations par rapport aux espaces libres et aux facilités de trafic.*

Le Congrès de la Protection de l'Enfance se divise en cinq sections: celle de la *Maternité*, qui étudiera spécialement la question des *Maisons maternelles, asiles pour femmes enceintes et mères-nourrices*. Un des rapports sera présenté par Miss Halford, la distinguée secrétaire honoraire de la Ligue anglaise pour la Protection de la Maternité et de l'Enfance. Le Dr Lereboullet, de Paris, est le rapporteur général de la section de la *Première Enfance*, dans laquelle seront présentés des travaux sur *l'Etude comparée des meilleurs moyens pour développer l'allaitement maternel*. Dans le programme de la section de la *Seconde Enfance*, nous rencontrons le nom de M. Ad. Ferrière, rapporteur général sur *L'organisation des établissements de plein air pour enfants, au point de vue pédagogique*. La partie médicale sera également traitée. Les idées directrices du service social de la protection de l'Enfance, tel est le sujet d'une quatrième section, celle du *Service social*. Les noms bien connus dans le travail social en France de M^{me} Getting et de M^{lle} Delagrangé, celui de M^{me} le Dr Ancona, d'Italie, vice-présidente de l'Alliance internationale pour le Suffrage, sont inscrits comme rapporteurs sur cette question. Enfin, *l'Etude pratique du fonctionnement des tribunaux d'enfants* sera exposée dans la section de l'Enfance abandonnée.

Parmi les sujets traités par le Congrès d'Assistance publique et privée, citons, entre autres, un rapport de M. van Overbergh, de Bruxelles, sur *La substitution progressive de la prévoyance à l'assistance*. M^{lle} Chaptal, de Paris, parlera sur *L'assistance aux personnes qui ne sont pas entièrement privées de ressources, mais qui ont absolument besoin de secours social*. Ce Congrès est également divisé en sections, notamment: *Assistance générale, Assistances spéciales, Enfance, Adolescence.*

La Conférence internationale du Service social comporte un vaste programme réparti en cinq sections. Tout d'abord, *L'organisation générale du Service social*, dans laquelle M^{lle} Eg. Jebb présente un travail sur *Le Service social international*; Dr Alice Salomon, de Berlin, préside la 2^{me} section, celle de *L'Enseignement du Service social*. Dr G. Bäumer rapportera sur la *Contribution des diverses sciences au service social et la place attribuée à chacune d'elles dans le programme des écoles de service social*. Les *Méthodes du Service social des cas individuels* et *Le Service social et l'Industrie* seront exposés dans une troisième et une quatrième section, celle-ci présidée par M. Albert Thomas. Enfin, *Le Service social et l'Hygiène sociale* feront l'objet d'une cinquième section, parmi les rapporteurs de laquelle nous relevons les noms du professeur Richard Cabot, de Boston, sur *Le Service social dans les hôpitaux et les dispensaires*, et celui du Dr Toulouse, de Paris, sur *Le Service social psychiatrique*.

Ce bref aperçu des questions à l'ordre du jour de la Quinzaine sociale démontre l'importance de la réunion simultanée de ces Congrès et l'intérêt que présente la coordination de l'étude de ces questions, autant que la rencontre de tant de personnalités et de spécialistes distingués.

M. S.

Carnet de la Quinzaine

Samedi 19 mai:

BALE: Local de l'Union des Femmes, 2 Pfluggasse, 10 h.- Réunion annuelle des présidentes et des déléguées des *Frauenzentrale* et des Unions de Femmes cantonales. Ordre du jour: 1. Rapports divers; 2. Saffa; 3. *Le laboratoire d'essai de l'Association des ménagères de Berlin*, causerie par M^{me} Vischer-Vogel (Zurich) et discussion; 4. *Les allocations familiales*, causerie par M^{lle} G. Gerhard (Bâle) et discussion. — A midi, repas en commun au restaurant anti-alcoolique. Batterie.

FRIBOURG: Réunion des délégués des Groupements d'assistance de la Suisse romande.

Mardi 22 mai:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Assemblée générale annuelle. Ordre du jour: 1. Rapports du Comité; 2. Election du Comité; 3. *Les derniers travaux de la Commission consultative de la S.d.N. contre la traite des femmes et des enfants*, causerie par M^{lle} de Romer, membre de la Section sociale de la S.d.N.

Id.: Ecole primaire du Grutli, salle 4, 20 h. 30: *Pro Familia*. Séance convoquée pour étudier: 1. *la création éventuelle d'un établissement pour l'observation des enfants difficiles*; 2. *la question du placement des enfants dont l'éducation n'est pas surveillée (possibilités actuelles, améliorations à proposer).*

Mardi 29 mai:

GENÈVE: Station d'émission de Radio-Genève, 21 h. 20: *Chronique d'intérêt féminin*, causerie par T. S. F. par M^{lle} Gourdi.